

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 89402750.7

51 Int. Cl.⁵: **A45C 5/00, A45C 13/10, A45C 13/26**

22 Date de dépôt: 05.10.89

30 Priorité: 24.10.88 FR 8813900

43 Date de publication de la demande:
16.05.90 Bulletin 90/20

54 Etats contractants désignés:
CH DE ES GB IT LI NL

71 Demandeur: **GEFITEC S.A.**
15, Baumettes Renens
CH-1001 Lausanne(CH)

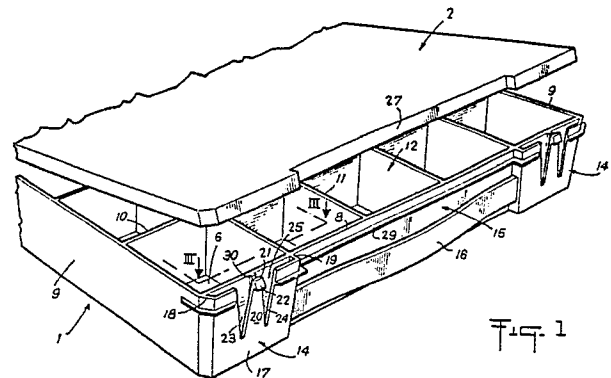
72 Inventeur: **Posso, Patrick**
Campagne de Pierraz-Portay
CH-1009 - Pully(CH)

74 Mandataire: **Caunet, Jean et al**
Cabinet **BEAU DE LOMENIE** 55, rue
d'Amsterdam
F-75008 Paris(FR)

54 **Boîte-valise pour le rangement d'articles divers, en particulier de quincaillerie pour le bricolage.**

57 La boîte-valise comprend un boîtier (1) et un couvercle (2) dont les parois postérieures sont reliées entre-elles par une charnière.

La paroi antérieure (8) du boîtier (1) fait corps avec deux parties (14) conformées sensiblement en U et séparées l'une de l'autre par un dégagement (15) dans lequel la poignée (16) s'étend, l'âme (17) de chaque partie en U (14) faisant corps avec le pied d'une lame flexible (16) dont l'extrémité supérieure présente une dent (22) faisant saillie vers l'extérieur et susceptible de coopérer avec un cran de la paroi antérieure (27) du couvercle (2), tandis que l'aile (19) de la partie en U considérée définissant le dégagement (15) délimite une lumière dans laquelle peut coulisser une extrémité libre de la poignée (16) qui est munie d'un moyen d'arrêt.



EP 0 368 693 A1

Boîte-valise pour le rangement d'articles divers, en particulier de quincaillerie pour le bricolage.

La présente invention concerne une boîte-valise pour le rangement d'articles divers, en particulier de quincaillerie pour le bricolage.

Une telle boîte-valise est connue et comporte un boîtier et un couvercle dont les parois postérieures sont reliées entre elles par une charnière et dont les parois antérieures sont susceptibles d'être verrouillées l'une par rapport à l'autre, la paroi antérieure du boîtier étant munie d'une poignée.

Un premier inconvénient de cette boîte-valise connue est que le système de verrouillage et les moyens d'accrochage de la poignée empiètent sur le volume intérieur et encombrant certaines cases. Par ailleurs, ces organes de service font saillie à l'extérieur et peuvent gêner ou compromettre le rangement dans un meuble.

Un deuxième inconvénient réside dans le fait que le verrouillage n'est pas parfaitement sûr. Dès lors, si la valise s'ouvre inopinément son contenu se répand sur le sol et les différents articles se mélangent, ce qui conduit à une grande perte de temps pour ranger à nouveau lesdits articles.

La présente invention a pour but de mettre au point une conception différente de la valise, grâce à laquelle le boîtier et le couvercle peuvent être fabriqués en matière plastique moulée de façon monolithique et en intégrant le système de verrouillage ainsi que les moyens d'accrochage de la poignée.

Concomitamment, elle vise à remédier aux inconvénients des boîtes-valises connues en libérant complètement leur espace intérieur et en logeant ledit système de verrouillage et la poignée dans un volume aplati.

En raison de cette conception nouvelle, le prix de revient de la boîte-valise est compétitif par rapport à celui des boîtes-valises connues, les avantages précités constituant un plus nécessairement apprécié par la clientèle.

La présente invention vise également à améliorer l'agencement des cases pour que le volume intérieur soit utilisable avec un taux de remplissage optimal et que la fabrication desdites cases soit réalisable sans contrainte particulière lors du moulage précité.

Dans ce but et conformément à l'invention, la paroi antérieure du boîtier fait corps avec deux parties conformées sensiblement en U et séparées l'une de l'autre pour un dégagement dans lequel la poignée s'étend, l'âme de chaque partie en U faisant corps avec le pied d'une lame flexible dont l'extrémité supérieure présente une dent faisant saillie vers l'extérieur et susceptible de coopérer avec un cran de la paroi antérieure du couvercle, tandis que l'aile de la partie en U considérée

définissant le dégagement délimite une lumière dans laquelle peut coulisser une extrémité libre de la poignée qui est munie d'un moyen d'arrêt.

Suivant une forme de réalisation particulièrement avantageuse, l'âme de chaque partie en U constitue dans sa partie médiane verticale la lame flexible et délimite deux fentes débouchant en haut pour libérer les côtés de celle-ci.

Chaque partie en U et la paroi antérieure du boîtier délimitent entre eux un puits, la paroi antérieure présentant en saillie dans celui-ci une nervure formant un arrêtoir de fin de flexion de la lame déterminant le déverrouillage.

Le couvercle est muni d'un doigt escamotable susceptible de faire saillie dans le puits du boîtier et de s'interposer entre la nervure et la lame flexible pour bloquer ladite lame en position de verrouillage du couvercle.

Le ou chaque doigt de blocage fait corps avec un coulisseau guidé dans le couvercle et susceptible d'occuper une position de blocage et une position d'escamotage.

Chaque extrémité de la poignée forme deux mors séparés par une fente, les deux mors étant susceptibles de se rapprocher l'un de l'autre lors du montage de la poignée dans la lumière correspondante, de coulisser dans le puits lors de l'escamotage de la poignée et de buter par rappel élastique contre les bords de ladite lumière lors de la préhension de ladite poignée qui se forme en arc-boutant.

Des cloisons du boîtier font corps avec des glissières verticales pour la mise en place d'étiquettes.

Divers autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Des formes de réalisation de l'objet de l'invention sont représentées, à titre d'exemples non limitatifs, sur le dessin annexe.

Sur ce dessin :

- la figure 1 est une perspective partielle montrant une première forme de réalisation de la boîte-valise conforme à l'invention,

- la figure 2 est une vue en plan de dessus du boîtier.

- la figure 3 est une vue en plan partielle prise suivant la ligne III-III de la figure 1 et illustrant le système de verrouillage et la poignée dans le boîtier.

- les figures 4 et 5 sont des vues analogues à la figure 3, illustrant sur le couvercle un contre-verrouillage en position d'escamotage et respectivement en position d'intervention,

- la figure 6 est une élévation partielle de la

boîte-valise prise suivant la ligne VI-VI de la figure 3.

- les figures 7 et 8 sont des coupes partielles prises suivant les lignes VII-VII et respectivement VIII-VIII de la figure 6.

- La figure 9 est une vue analogue à la figure 1 montrant une deuxième forme de réalisation de la boîte-valise.

La boîte-valise comporte un boîtier 1 et un couvercle 2 dont les parois postérieures font corps avec des oreilles 3 et 4 respectivement destinées à être traversées par des axes d'articulation 5 afin de constituer une charnière de liaison.

Le boîtier 1 est en matière plastique injectée sous pression dans un moule et tous ses éléments constitutifs décrits ci-après sont venus de moulage afin de former un ensemble monolithique.

Ce boîtier présente, en saillie sur un fond 6, une paroi postérieure 7, une paroi antérieure 8 et des parois latérales 9.

Suivant la première forme de réalisation illustrée par les figures 1 et 2, des cloisons longitudinales 10 et des cloisons transversales 11 se croisant à angle droit sont venues de moulage avec le boîtier.

Ces cloisons sont réparties de façon que des cases 12 qu'elles délimitent aient une largeur croissante de l'arrière vers l'avant, leur longueur étant constante. Bien entendu, leur longueur peut être variable d'une rangée à l'autre et les cloisons peuvent être interrompues à certains endroits pour former une seule case plus grande avec deux ou trois cases voisines.

Par ailleurs, des réglettes 13 sont formées en saillie dans chaque case 12, sur les cloisons transversales 11 qui délimitent celle-ci et près de la cloison longitudinale considérées pour former des glissières dans lesquelles des étiquettes amovibles peuvent être insérées.

Suivant la deuxième forme de réalisation illustrée par la figure 9, le boîtier 1 est exempt de cloisons 10, 11, mais il contient des godets 40 disposés les uns à côté des autres. Ces godets sont destinés à recevoir les articles à ranger et, étant donné qu'ils sont amovibles, ils peuvent être mis à la portée immédiate de l'utilisateur. Bien entendu, les dimensions des godets peuvent être variables à condition de pouvoir remplir sans vides le boîtier, la capacité des godets étant alors adaptée aux dimensions desdits articles et à leur quantité.

Quelle que soit la forme de réalisation choisie, la paroi antérieure 8 s'étend sur toute la longueur du boîtier et fait corps, à ses extrémités, avec des parties 14 disposées et organisées symétriquement l'une de l'autre. Ces parties sont séparées par un dégagement 15 dans lequel est logée à plat une poignée 16. Chaque partie 14 comporte une âme

17 et deux ailes 18 et 19.

L'âme 17 fait corps avec le pied d'une lame flexible 20 dont l'extrémité libre supérieure ou tête 21 présente une dent de verrouillage 22 faisant saillie vers l'extérieur. Dans l'exemple représenté sur les figures 1 et 6, la lame 20 est une portion de l'âme 17, qui se trouve séparée de celle-ci sur les côtés par des fentes en V 23 et 24.

La partie 13 et la paroi 8 délimitent un puits 25 dans lequel la lame 20 peut fléchir lorsque l'utilisateur appuie sur celle-ci avec le doigt. Lors de ce fléchissement, la dent 22 échappe à un cran de verrouillage 26 ménagé dans la paroi antérieure 27 du couvercle 2.

Cette paroi antérieure de faible hauteur, est conformée complémentirement à la paroi antérieure 8 du boîtier et à ses parties extrêmes ; autrement dit, la paroi antérieure 27 est conformée en oméga rectangulaire et est prolongée par des parois latérales, elles-mêmes prolongées par la paroi postérieure précitée à charnière ; toutes ces parois faisant corps avec le dessus 28 du couvercle coiffent les parois 7 à 9 du boîtier 1 et butent à l'avant, en position de fermeture, sur un bourrelet 29 ladite paroi antérieure 8 notamment.

Le couvercle 2 ainsi conformé, est comme le boîtier 1, en matière plastique injectée sous pression.

La paroi 8 présente en saillie, en regard de la lame 20, une nervure 30 limitant le fléchissement de déverrouillage de cette lame.

Lorsque la boîte est fermée, les dents 22 des lames 20 du boîtier 1 sont enclenchées dans les crans 26 du couvercle 2. Ce verrouillage est en principe efficace et solide. Cependant, il n'est pas exclu que la boîte s'ouvre inopinément, lors d'un choc ou d'une chute par exemple, et que son contenu se répande. Pour remédier à cet inconvénient, un contre-verrouillage peut être mis en oeuvre.

Dans l'exemple représenté sur les figures 4, 5 et 7, une plaquette 31 est logée dans un évidement 32 du dessus 28 du couvercle 2 et est guidée en translation par ses bords en queue d'aronde pour pouvoir occuper deux positions extrêmes (figures 4 et 5). Cette plaquette ou coulisseau 31 fait corps avec un doigt de contre-verrouillage 33 traversant une lumière 34 du dessus 28 et faisant saillie dans le puits correspondant 25. Dans la position d'intervention représentée sur la figure 5, le doigt 33 est interposé entre la lame 20 et la nervure 30 et empêche la dent de verrouillage 22 de cette lame de se dégager du cran 26 du couvercle 2. Dans la position d'escamotage représentée sur la figure 4, le doigt 33 est éloigné latéralement de la lame 20 qui peut donc fléchir et se déverrouiller par sa dent 22 du cran 26.

L'aile 19 de chaque partie 15 délimite une

lumière 35 destinée à recevoir l'extrémité correspondante 36 de la poignée 16 (figures 6 et 8). Cette extrémité forme deux mors 37 à rampes inclinées 38, séparés par une fente 39. Pour monter la poignée, il suffit donc d'introduire l'extrémité considérée dans la lumière 35 correspondante et de pousser pour que les rampes inclinées 38 forcent les mors 37 à se rapprocher et à traverser ladite lumière. Lorsque ces mors débouchent dans le puits 25, ils s'écartent par rappel élastique et deviennent prisonniers du fait que des épaulements arrière 40 butent contre l'aile 19 lorsqu'on tire sur la poignée 16 pour la mettre en forme incurvée de préhension et pour soulever la boîte-valise.

La poignée tend à se mettre à plat en appui sur au moins un contre épaulement 41 à chaque extrémité de la poignée 16. La distance entre les deux contre épaulements 41 de la poignée est plus courte que celle séparant les deux ailes 19 de telle sorte qu'un bandage minimum facilite la préhension tout en permettant son escamotage complet dans le dégagement créé par les deux parties 14.

Revendications

1.- Boîte-valise pour le rangement d'articles divers, en particulier de quincaillerie pour le bricolage, comprenant un boîtier (1) et un couvercle (2) dont les parois postérieures sont reliées entre elles par une charnière et dont les parois antérieures sont susceptibles d'être verrouillées l'une par rapport à l'autre, la paroi antérieure du boîtier étant munie d'une poignée (16),

caractérisée en ce que la paroi antérieure (8) du boîtier (1) fait corps avec deux parties (14) conformées sensiblement en U et séparées l'une de l'autre par un dégagement (15) dans lequel la poignée (16) s'étend, l'âme (17) de chaque partie en U (14) faisant corps avec le pied d'une lame flexible (20) dont l'extrémité supérieure présente une dent (22) faisant saillie vers l'extérieur et susceptible de coopérer avec un cran (26) de la paroi antérieure (27) du couvercle (2), tandis que l'aile (19) de la partie en U considérée définissant le dégagement (15) délimite une lumière (35) dans laquelle peut coulisser une extrémité libre (36) de la poignée (16) qui est munie d'un moyen d'arrêt (40).

2.- Boîte-valise selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'âme (17) de chaque partie en U (14) constitue dans sa partie médiane verticale la lame flexible (20) et délimite deux fentes (23, 24) débouchant en haut pour libérer les côtés de celle-ci.

3.- Boîte-valise selon la revendication 2, caractérisée en ce que chaque partie en U (14) et la

paroi antérieure (8) du boîtier (1) délimitent entre eux un puits (25), la paroi antérieure présentant en saillie dans celui-ci une nervure (30) formant un arrêtoir de fin de flexion de la lame (20) déterminant le déverrouillage.

4.- Boîte-valise selon la revendication 3, caractérisée en ce que le couvercle (2) est muni d'un doigt escamotable (33) susceptible de faire saillie dans le puits (25) du boîtier (1) et de s'interposer entre la nervure (30) et la lame flexible (20) pour bloquer ladite lame en position de verrouillage du couvercle.

5.- Boîte-valise selon la revendication 4, caractérisée en ce que le ou chaque doigt de blocage (33) fait corps avec un coulisseau (32) guidé dans le couvercle (2) et susceptible d'occuper une position de blocage et une position d'escamotage.

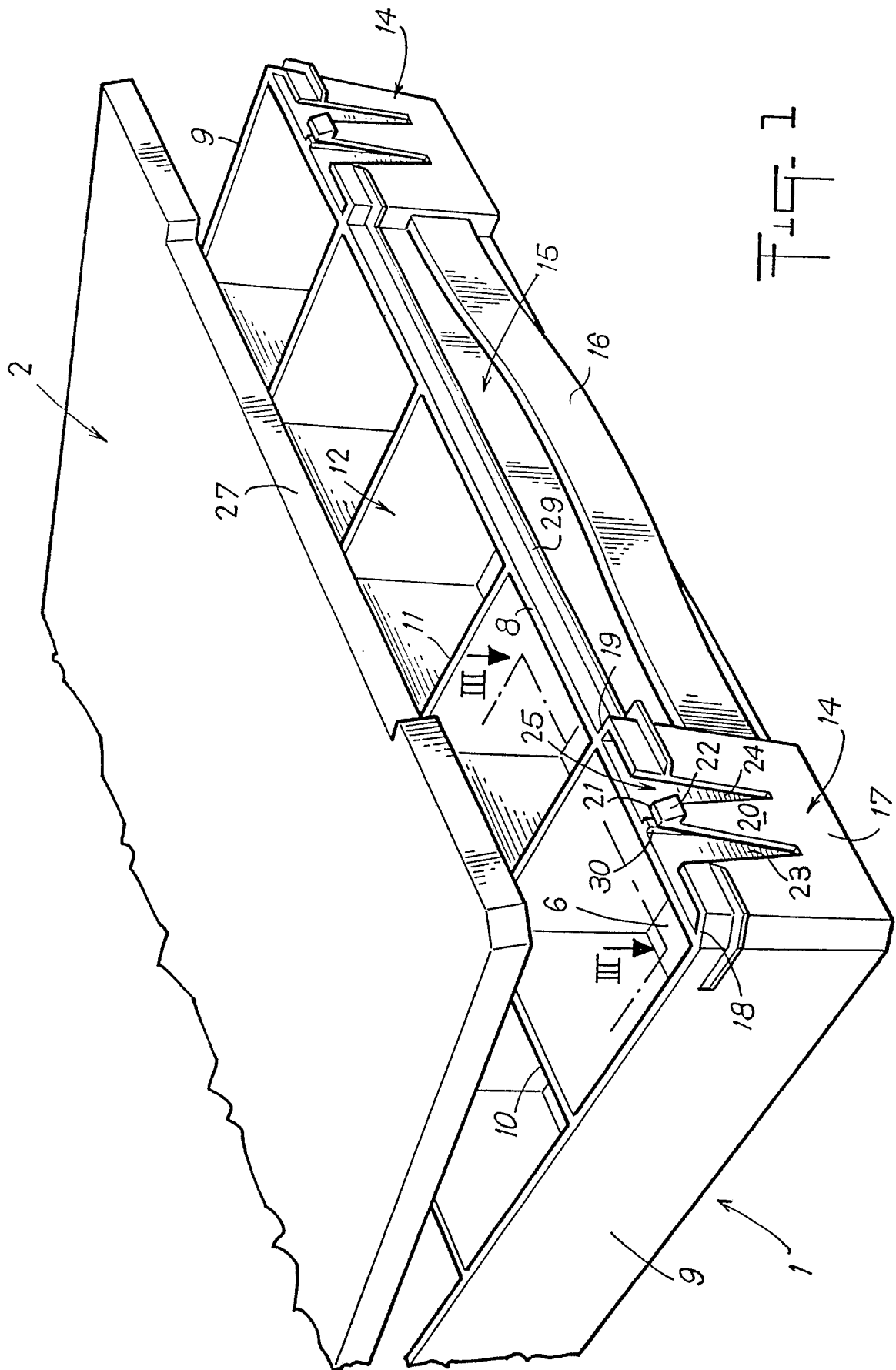
6.- Boîte-valise selon la revendication 3, caractérisée en ce que chaque extrémité (36) de la poignée (16) forme deux mors (37) séparés par une fente (39), les deux mors étant susceptibles de se rapprocher l'un de l'autre lors du montage de la poignée dans la lumière correspondante (35), de coulisser dans le puits (25) lors de l'escamotage de la poignée et de buter par rappel élastique contre les bords de ladite lumière lors de la préhension de ladite poignée qui se forme en arceau.

7.- Boîte-valise selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que des cloisons longitudinales (10) et transversales (11) faisant corps avec le boîtier (1) forment des cases (12) pour le rangement des articles, cases dont les dimensions suivent une progression croissante.

8.- Boîte-valise selon la revendication 7, caractérisée en ce que les cloisons (11) du boîtier (1) font corps avec des glissières verticales (13) pour la mise en place d'étiquettes.

9.- Boîte-valise selon la revendication 8, caractérisée en ce que les glissières porte-étiquettes (13) sont situées aux croisements des cloisons.

10.- Boîte-valise selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que des godets (40) sont disposés côte à côte dans le boîtier (1) exempt de saillies internes.



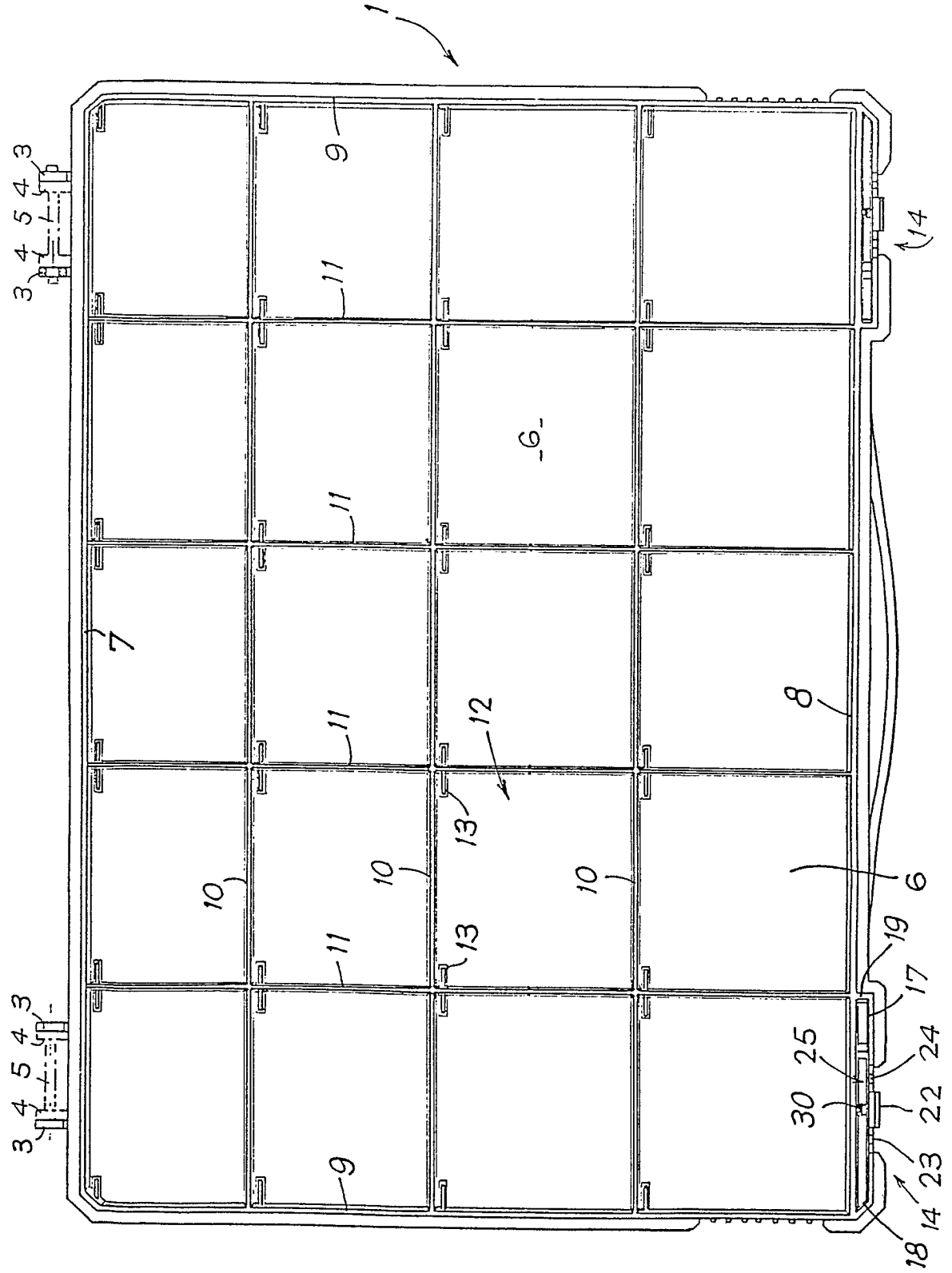
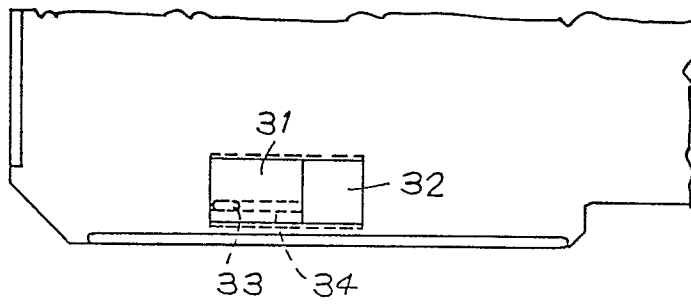
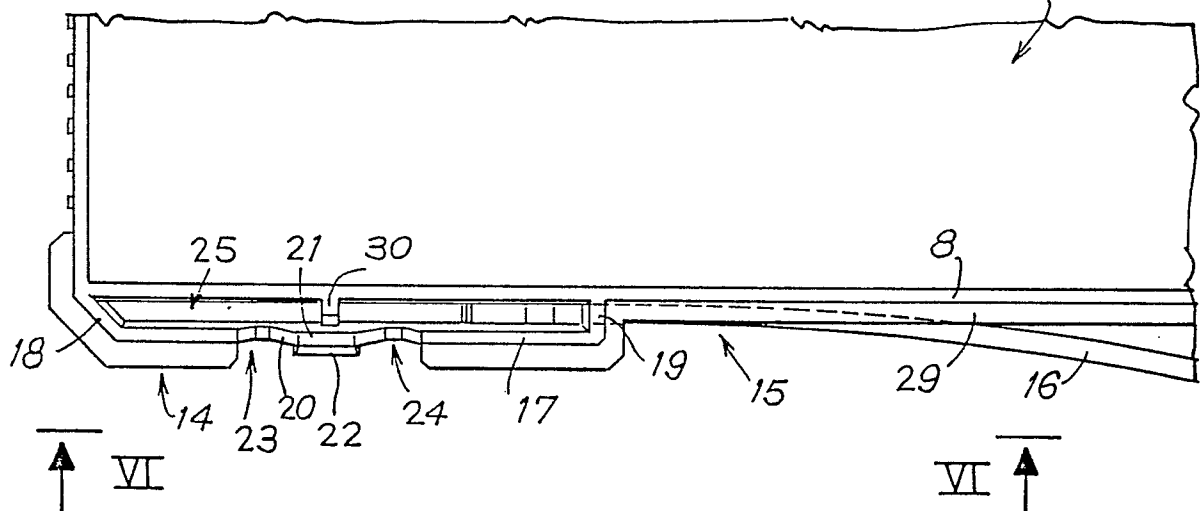
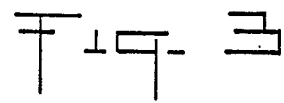
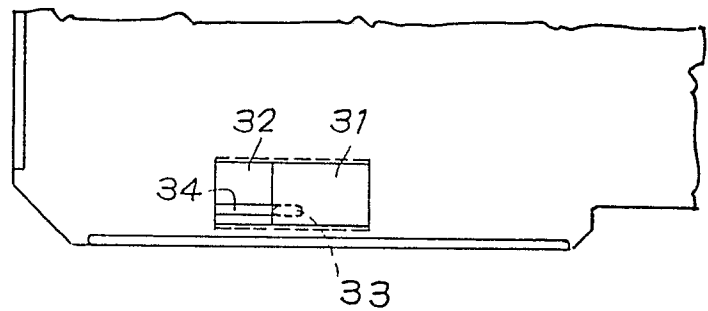
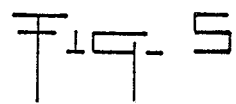
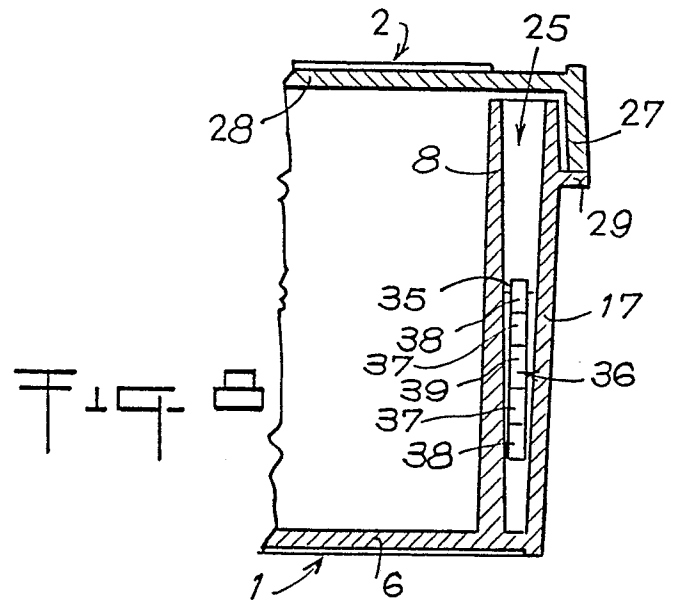
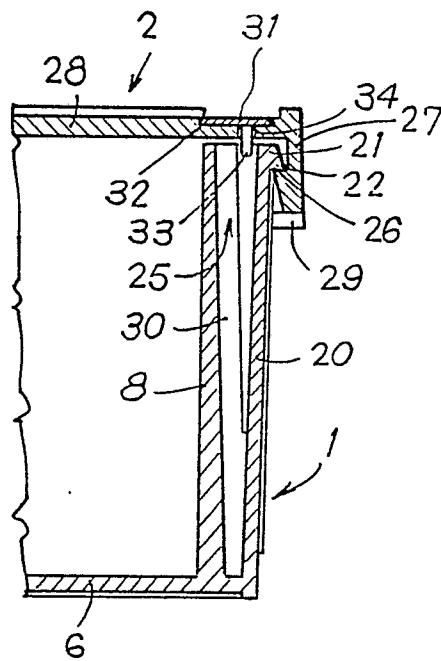
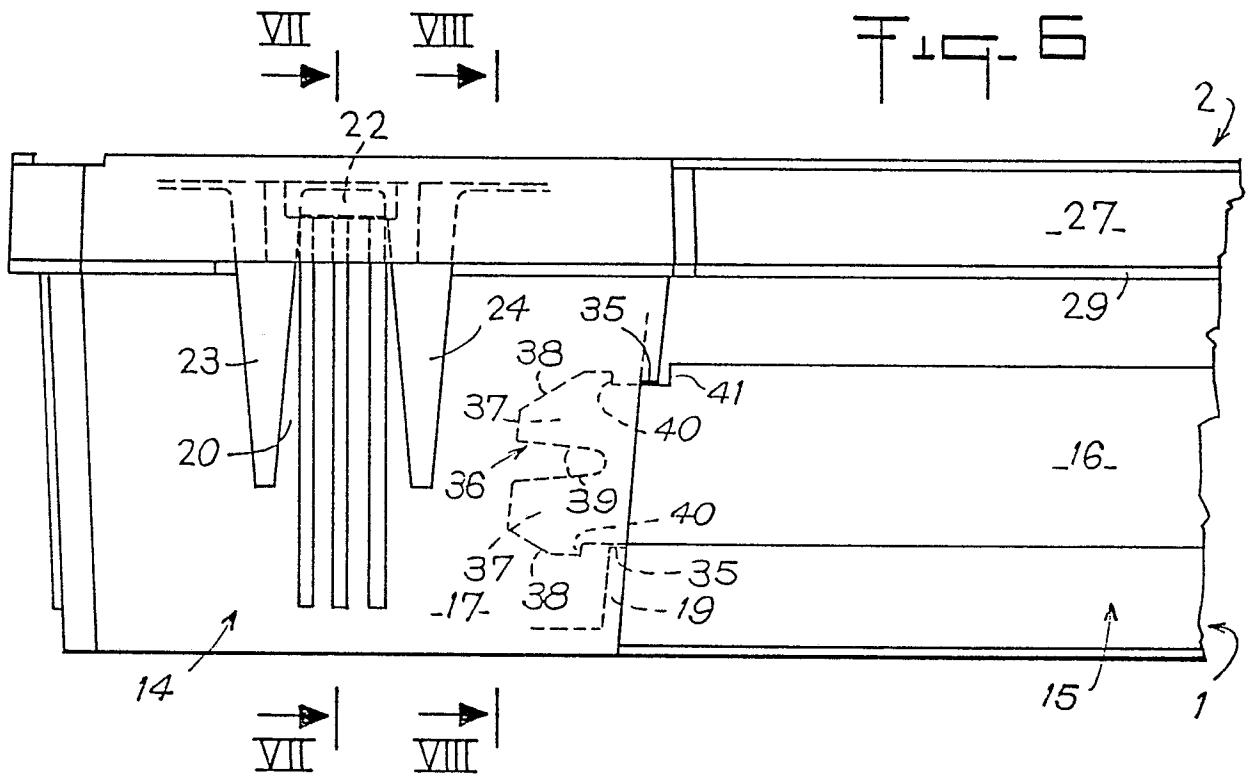


Fig. 2



7-5-4





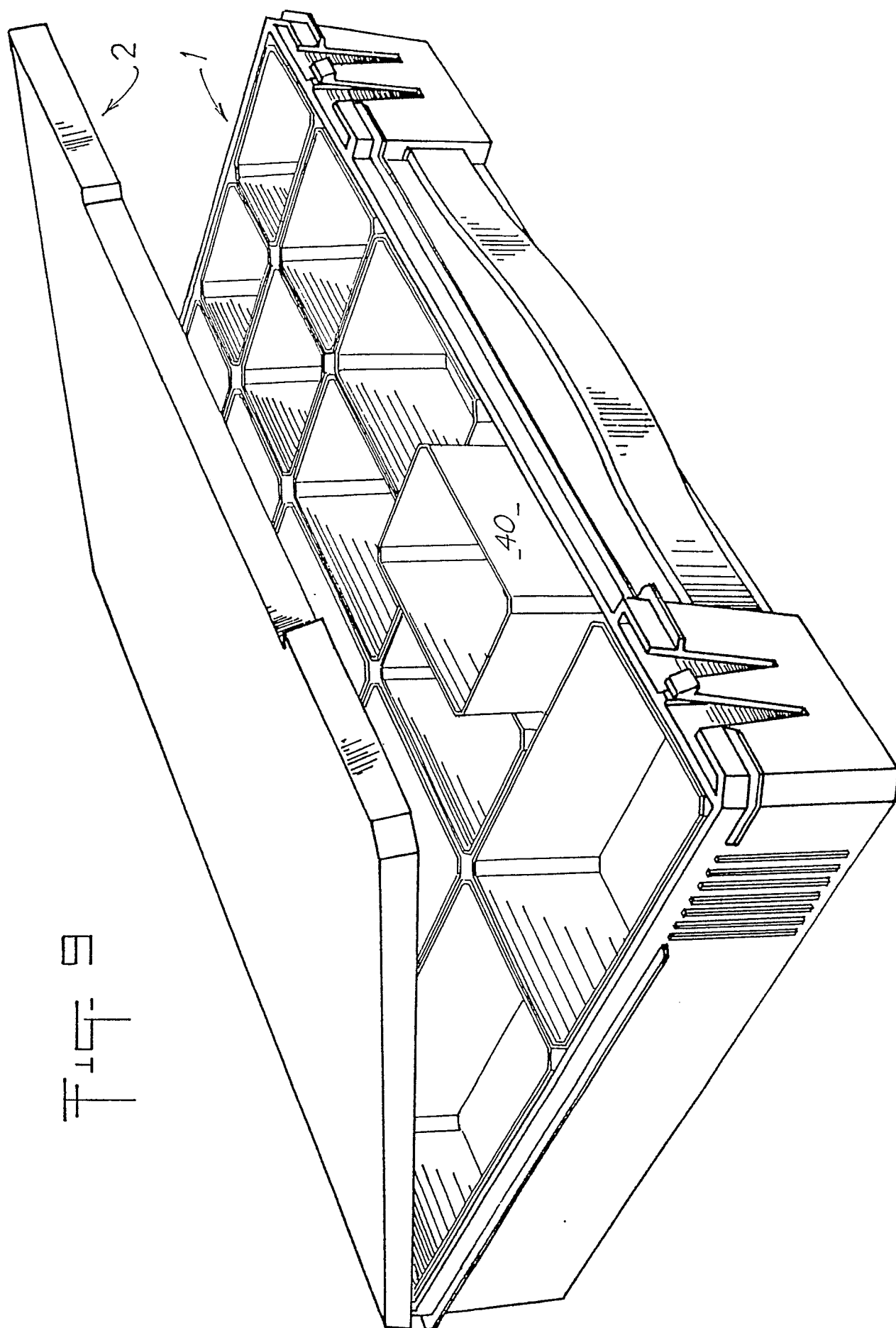


Fig 9



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	US-A-3 739 886 (KERTZMAN) * Colonne 2, ligne 9 - colonne 3, ligne 37; figures 1-10 * ---	1	A 45 C 5/00 A 45 C 13/10 A 45 C 13/26
A	FR-A-2 511 584 (YOSHIDA) * Figures 1,3 * ---	1	
A	US-A-3 315 574 (FIELD) * Figures 4,5 * ---	1	
A	DE-A-2 610 107 (SPEIDEL) * Figures 2-4 * ---	2	
A	US-A-4 344 534 (SUTTON) * Figures 4,6 * ---	6	
A	WO-A-8 703 791 (MOLONEY) * Figures 1,2 * ---	7,10	
A	US-A-4 344 646 (MICHEL) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 45 C B 65 D B 25 H E 05 B A 45 D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 30-01-1990	Examineur SIGWALT C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	